

### Mandat

Outre le mandat que lui confie la convention collective et la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), le Comité de santé et sécurité au travail :

- a) reçoit les plaintes des membres, les étudie, fait enquête s'il y a lieu et donne son avis sur la validité de la plainte ;
- b) participe aux rencontres du comité paritaire et remet le procès-verbal au bureau du Syndicat à la suite de chaque réunion ;
- c) transmet au Comité des relations de travail les dossiers devant être soumis à la procédure de griefs et d'arbitrage ;
- d) fait des recommandations à l'Université et/ou aux membres en vue d'assurer la santé et la sécurité au travail ;
- e) fait des recommandations au Comité de négociation concernant les amendements à apporter à la convention collective en matière de santé et sécurité.

### Membres

- Geneviève Gauthier
- Denis Dufresne
- Annie Vaillancourt, représentante en santé et sécurité au travail (SST)

### Compte rendu des activités de l'année 2023-2024 (1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024)

Premièrement, depuis la signature de la convention collective, le comité a changé de nom. Il ne s'appelle plus le Comité de bien-être, mais bel et bien le Comité de santé et sécurité au travail (SST).

En raison du régime intérimaire instauré en 2021, lors de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail, nous sommes encore en pourparlers avec les autres groupes syndicaux afin d'arriver à une entente pour la formation du comité officiel de l'Université qui jouera un rôle pour la nomination des représentants en santé-sécurité (RSS). Ce régime intérimaire devrait prendre fin en 2025. Pour l'instant, les avancées dans ce dossier sont très mitigées.

Tous les membres du comité ont suivi une ou plusieurs formations en SST dans le but d'être mieux outillés lorsqu'arrivera la nouvelle structure en santé-sécurité de l'Université.

Une entente pour l'achat des souliers et des bottes de sécurité a été mise en place afin d'uniformiser les montants alloués par chaque unité administrative. Auparavant, chaque unité avait son propre montant et parfois son fournisseur, créant ainsi des inégalités.

Quelques dossiers concernant des risques pour la santé-sécurité des employés ont été complétés. Chaque dossier a été discuté lors des rencontres du comité. Le comité a reçu près d'une cinquantaine de rapports d'accident touchant des membres SEESUS et chaque membre a eu le droit à un suivi qui variait d'intensité en fonction de la gravité du cas.